



Centrale des syndicats  
du Québec

---

## Présentation des faits saillants du budget 2022-2023

23 mars 2022

○ Siège social  
○ Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec  
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3  
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7  
Adresse Web : <http://www.lacsq.org>

Téléphone : (514) 356-8888  
Téléphone : (418) 649-8888

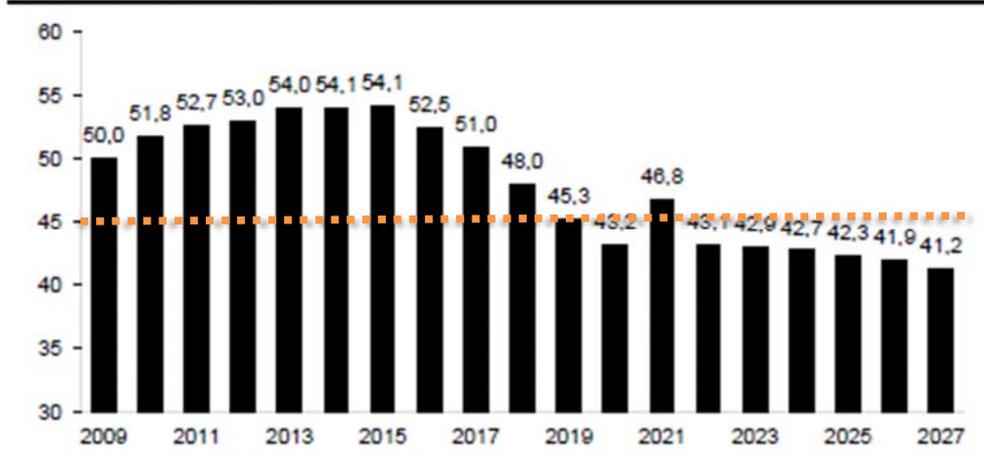
Télécopie : (514) 356-9999  
Télécopie : (418) 649-8800

Pour plus de détails sur le budget, le Plan budgétaire 2022-2023 peut être consulté au lien suivant : [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/documents/Budget2223\\_PlanBudgetaire.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/documents/Budget2223_PlanBudgetaire.pdf)

### Éléments généraux

- Le budget confirme l'état remarquable des finances publiques malgré 2 ans de pandémie.
  - Le déficit réel pour l'année précédente est de 3,9 M\$ alors qu'il était prévu à 7,9 G\$ en mars 2021.
  - Ce déficit inclut le 3,2 G\$ nécessaire pour financer le 500 \$ par adulte.
  - Le gouvernement parle d'un déficit de 7,4 G\$ puisqu'il inclut le versement de 3,5 G\$ au Fonds des générations.
  - Pour 2022-2023, le déficit réel prévu est de 3 G\$. L'annonce publique de 6,5 G\$ prend en compte l'investissement de 3,4 G\$ au Fonds des générations.
- Le retour à l'équilibre budgétaire est toujours annoncé pour 2027-2028, soit 7 ans au lieu des 5 ans prévus dans la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.
- Dans les faits, le gouvernement sera en surplus budgétaire dès l'année prochaine. C'est le maintien des versements au Fonds des générations, qui passeront de 3,4 G\$ en 2022-2023 à près de 5 G\$ en 2027-2028, qui permet au gouvernement d'afficher un déficit.
- Les mesures de soutien et de relance liées à la COVID-19 sont maintenues cette année, mais sont retirées rapidement dès 2023.
- Pour l'année 2022-2023, en excluant les dépenses exceptionnelles liées à la pandémie, la hausse des dépenses de portefeuille est de 4,9 %. De leur côté, les revenus ont augmenté de 3,6 % cette année et de 15,3 % l'année dernière.
- Malgré tout, le gouvernement a été plutôt conservateur dans ses prévisions de croissance économique (il se positionne à 0,5 point de pourcentage de moins que les institutions financières privées).
- L'objectif premier de réduction de la dette prévu à la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* sera atteint dès cette année. Elle représentera 43,1 % du PIB. C'est 3 ans à l'avance.

**Évolution de la dette brute au 31 mars**  
(en pourcentage du PIB)



Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. J.7.

## Éléments généraux

### Les dépenses de portefeuille

#### Évolution des dépenses par portefeuille ministériel

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM <sup>(1)</sup>
Santé et Services sociaux	51 041	54 247	56 683	59 206	
Variation en %	10,0	6,3	4,5	4,5	6,3
Éducation	18 084	19 060	19 819	20 414	
Variation en %	8,6	5,4	4,0	3,0	5,2
Enseignement supérieur	8 903	10 069	10 447	10 823	
Variation en % <sup>(2)</sup>	10,0	13,1	3,7	3,6	7,5
Autres portefeuilles <sup>(3)</sup>	43 847	44 413	44 851	44 776	
Variation en %	25,3	1,3	1,0	-0,2	6,4
<b>Sous-total</b>	<b>121 874</b>	<b>127 789</b>	<b>131 800</b>	<b>135 219</b>	
Variation en %	14,8	4,9	3,1	2,6	6,2
Mesures de soutien et de relance COVID-19	9 043	2 355	462	18	
<b>TOTAL</b>	<b>130 917</b>	<b>130 144</b>	<b>132 262</b>	<b>135 237</b>	
Variation en %	9,9	-0,6	1,6	2,2	3,2

Note : Les chiffres avant été arrondis. leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. A.23.

Sans la prise en compte des mesures liées à la COVID-19, la croissance des dépenses de portefeuille est de 4,9 % en 2022-2023.

- La croissance des dépenses du portefeuille santé et services sociaux est révisée à 6,3 % en 2022-2023 et fixée à 4,5 % pour les 2 années suivantes.
- Celle du portefeuille éducation est majorée de 5,4 % en 2022-2023. Dès 2023-2024, le rythme de croissance diminue à 4 % et 3 %.
- L'enseignement supérieur voit la croissance de son budget 2022-2023 révisée à 13,1 %. Ce sursaut suit une majoration de 10 % en 2021-2022. Le taux de croissance revient aux alentours de 3,7 % à partir de 2023-2024.
- Les autres portefeuilles voient leur budget majoré d'un maigre 1,3 % en 2022-2023. Des coupes de 0,2 % sont annoncées pour 2024.

Les mesures d'urgence et de relance liées à la deuxième année de COVID-19 ont coûté 9 G\$ en 2021. La crainte de nouvelles vagues et le maintien partiel des

mesures sont appuyés par une enveloppe de 2,4 G\$ et une provision pour risque de 2,5 G\$ en 2022-2023. Le retrait des mesures COVID-19 vient contrebalancer les injections d'argent dans les différents ministères. Ainsi, les dépenses de portefeuille totales sont stables entre 2021 et 2022 (-0,6 %).

### Les nouvelles mesures

Au total, le budget 2022-2023 annonce de nouvelles dépenses de 22,3 G\$ sur 6 ans. Annuellement, ces mesures représentent des investissements supplémentaires d'environ 3,7 G\$. La mesure ponctuelle pour faire face au coût de la vie (le 500 \$) est comptabilisée en 2021.

### Mesures pour faire face au coût de la vie

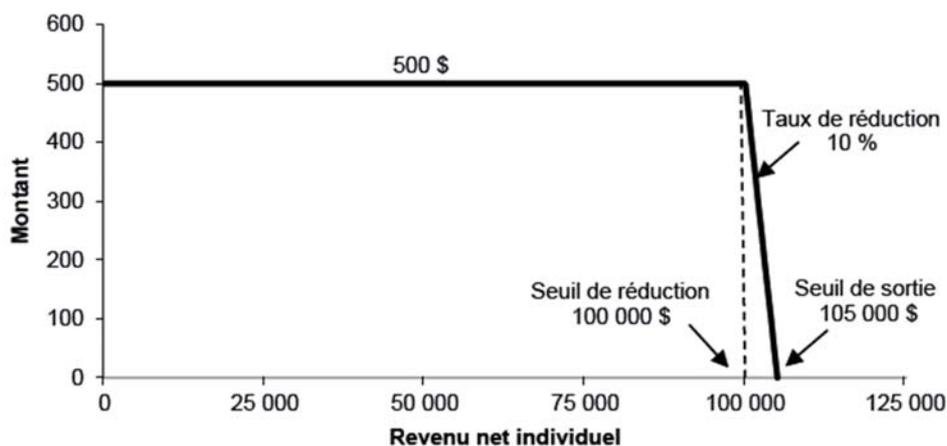
#### Montant ponctuel

La mesure phare du budget est le versement ponctuel d'un montant de 500 \$ par adulte gagnant moins de 100 000 \$ net par année. Ce montant sera intégré au calcul d'impôt lors du traitement de notre rapport, au printemps 2022. Le versement viendra bonifier notre remboursement ou réduire notre compte.

Il est estimé que 6,4 millions de personnes bénéficieront de ce versement. La mesure s'applique de manière linéaire pour tous les contribuables et diminue rapidement entre 100 000 \$ et 105 000 \$ de revenu net.

#### Illustration du montant ponctuel pour le coût de la vie

(en dollars, sauf indication contraire)



Note : Le revenu net correspond au revenu total moins certaines déductions, telles que la déduction pour les travailleurs et la déduction pour cotisation à un REER. Il est utilisé pour déterminer l'aide accordée par la majorité des transferts sociofiscaux.

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. B.8.

Ce montant ne tient pas compte de la présence d'enfants dans les ménages et sera versé aux jeunes adultes de 18 ans et plus, même s'ils habitent chez leurs parents.

Cette mesure ponctuelle coûte 3,2 G\$.

### **Favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable**

634 M\$ sur 6 ans sont dégagés afin de favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable.

Pour accroître l'offre de logements, trois mesures sont proposées :

- Une somme ponctuelle de 247 M\$ est ajoutée au programme AccèsLogis afin de permettre la mise en chantier de 3 500 logements sociaux, qui étaient approuvés, mais sous-financés pour 2021. Aucun financement n'est annoncé pour ce programme au-delà du 1<sup>er</sup> avril 2022.
- Ajout de 100 M\$ sur 4 ans pour financer 1 000 unités additionnelles de logement abordable.
- 69,1 M\$ pour l'aide au supplément de loyer et les programmes municipaux d'accès au logement.

218 M\$ pour améliorer la qualité des logements :

- Une somme ponctuelle de 52 M\$ sera versée afin de financer des rénovations dans les HLM.
- 165 M\$ sur 5 ans sont ajoutés aux différents programmes d'aide à la rénovation.

## Éducation<sup>1</sup>

Les dépenses, en éducation, s'élèvent à 19 milliards de dollars en 2022-2023 et représentent 15 % des dépenses de portefeuille.

Pour cette année, la croissance des dépenses est de 5,4 %. Elle devrait être de 4 % et de 3 % dans les 2 prochaines années. Ces niveaux s'approchent des coûts de système, qui représentent autour de 3,5 % pour ce secteur.

Le gouvernement annonce des mesures supplémentaires de 325 M\$ par année, pour un total de 1,6 G\$ sur 5 ans, en éducation.

### Impact financier des mesures visant à soutenir la réussite et la persévérance scolaires (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Donner à chaque élève les moyens d'aller au bout de son potentiel	—	-140,7	-160,1	-172,4	-178,1	-178,0	-829,3
Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire	—	-38,0	-50,5	-42,2	-36,5	-36,5	-203,7
Améliorer le parc immobilier scolaire	—	-59,0	-49,0	-53,0	-53,0	-53,0	-267,0
Faire bouger les Québécois	—	-37,3	-40,4	-57,4	-57,4	-57,5	-250,0
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>-275,0</b>	<b>-300,0</b>	<b>-325,0</b>	<b>-325,0</b>	<b>-325,0</b>	<b>-1 550,0</b>

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. D.5.

### Donner à chaque élève les moyens d'aller au bout de son potentiel (829 M\$)

Ces mesures, représentant des investissements supplémentaires de quelque 178 M\$ par année, se déclinent en 4 volets :

- Favoriser la réussite de tous les élèves (34 à 47 M\$ par année) en favorisant l'intégration et la réussite des élèves issus de l'immigration, favoriser la réussite scolaire des élèves autochtones et augmenter le nombre d'éducatrices en services de garde en milieu scolaire pendant les heures d'ouverture. Des sommes serviront à inciter les enfants du préscolaire à passer un examen de la vue et à réduire le nombre d'élèves par classe en francisation à la formation générale aux adultes. Une part du financement ira aux « partenaires du réseau de l'éducation ».

<sup>1</sup> Les faits saillants présentés dans cette section sont tirés des documents budgétaires 2022-2023 du gouvernement du Québec et sont en italique.

- Bonifier le programme de tutorat (65 M\$ par année). Le programme de tutorat annoncé en 2021 sera maintenu.
- Moderniser les programmes de formation professionnelle pour assurer une main-d'œuvre compétente et qualifiée (17 à 33,9 M\$ par année). *Au cours des prochains mois, des mesures permettant un meilleur accès à la formation professionnelle, une plus grande fluidité des parcours ainsi que la pérennité de la formule d'apprentissage accrue en milieu de travail seront envisagées.*
- Soutenir l'apprentissage par le numérique (29,1 à 34,6 M\$ par année). Les mesures restent à définir.

### **Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire (203,7 M\$)**

Ces mesures ajoutent 38 M\$ au budget de 2022-2023 et se déclinent en 3 volets :

- Attirer les travailleurs expérimentés du réseau de l'éducation (13,3 M\$ par année). Les mesures mises en place ou annoncées pour offrir des incitatifs financiers temporaires au personnel enseignant retraité afin de les encourager à revenir travailler dans le réseau sont prolongées.
  - Rémunération au taux à l'échelle.
  - Prime équivalente à la contribution employeur au régime de retraite (jusqu'au 31 mars 2023).
- Accroître la formation continue du personnel scolaire (8 M\$ par année). Couvrir le coût des formations et de libération du personnel enseignant.
- Accompagner les établissements scolaires dans le recrutement et la supervision des futurs enseignants (16,7 à 23,5 M\$ par année). *Visé à augmenter l'allocation versée aux enseignants qui agissent à titre de maîtres de stage et aider les établissements scolaires afin qu'ils puissent s'adjoindre des ressources additionnelles spécialisées en recrutement et en sélection de personnel.*

### **Améliorer le parc immobilier scolaire (267 M\$)**

Il s'agit, globalement, de la reconduction des mesures d'urgence visant à *entretenir le parc immobilier, notamment par le maintien de la qualité de l'eau et de l'air dans les classes et les aires communes ainsi que le nettoyage des conduits de ventilation.*

### **Faire bouger les Québécois (250 M\$)**

Ces mesures représenteront des investissements supplémentaires de 57,4 M\$ par année d'ici 2 ans.

- Bonifier le financement des programmes et des projets pédagogiques particuliers sportifs (14 à 24 M\$ par année). Enlever les contraintes financières pour l'accès à ces programmes.
- Favoriser le partage d'infrastructures sportives entre le milieu scolaire et le milieu municipal (2 à 11 M\$). Financer les coûts d'entretien supplémentaires pour les écoles liés au partage des infrastructures.
- Développer et soutenir l'accès aux équipements récréatifs et sportifs (13,3 à 4,1 M\$ par année).
- Améliorer l'expérience et la sécurité des jeunes dans la pratique d'activités récréatives et sportives (10 à 18,3 M\$). Recrutement et formation d'entraîneurs et de sauveteurs.

### Infrastructures scolaires

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 prévoit des investissements totaux de 21,1 G\$ en éducation sur 10 ans, soit une maigre bonification de 100 M\$ par rapport aux annonces de l'année dernière.

L'annonce d'accélération des investissements faite l'année dernière semble difficile à concrétiser. Les investissements prévus pour 2022-2023 sont réduits de 3,1 à 2,6 M\$. 13 milliards de dollars (62 % du total) seraient consacrés au maintien des infrastructures alors que 8 milliards serviraient à ajouter de nouvelles écoles ou infrastructures.

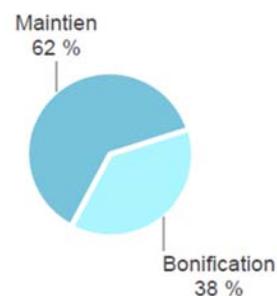
Rappelons que les infrastructures scolaires sont majoritairement (59 %) jugées en mauvais état ou en très mauvais état.

#### Investissements au PQI 2022-2032

##### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Organismes scolaires	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	5 081,5	
Prise en charge du DMA	5 867,3	
Remplacement	2 214,3	
<b>Sous-total</b>	<b>13 163,0</b>	<b>62</b>
Bonification du parc	7 953,1	38
<b>Total</b>	<b>21 116,1</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

Source : *Budget 2022-2023, Plan québécois des infrastructures 2022-2032*, p. B.39.

## Enseignement supérieur<sup>2</sup>

Les dépenses, en enseignement supérieur, représentent 8 % des dépenses de portefeuille. Plus de 10 G\$ y seront consacrés en 2022-2023, soit quelque 13,1 % de plus que l'année précédente.

Le rythme de croissance du budget reviendra à des niveaux légèrement au-dessus des coûts de système, qui sont évalués à moins de 3 %.

Pour l'année 2022-2023, les augmentations de budget aux principales missions de l'enseignement supérieur se répartissent ainsi :

- Aide financière aux études : 23 %.
- Cégeps : 8 %.
- Universités : 5 %.

### Rendre l'enseignement supérieur davantage accessible (342 M\$)

Ces mesures d'amélioration des programmes de prêts et bourses représentent une injection de quelque 60 M\$ de plus par année.

#### Impact financier des mesures visant à rendre l'enseignement supérieur davantage accessible (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
<b>Programme d'aide financière aux études</b>							
Diminution de la contribution des parents ou du conjoint	—	-28,0	-45,0	-44,0	-43,0	-43,0	-203,0
Bonification de l'exemption des revenus de pension alimentaire pour enfants	—	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-3,0
Réduction de la dette des étudiants ayant un enfant	—	—	-16,0	-16,0	-16,0	-16,0	-64,0
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>-28,6</b>	<b>-61,6</b>	<b>-60,6</b>	<b>-59,6</b>	<b>-59,6</b>	<b>-270,0</b>
Reconduction de l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants pour 2022-2023	—	-72,0	—	—	—	—	-72,0
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>-100,6</b>	<b>-61,6</b>	<b>-60,6</b>	<b>-59,6</b>	<b>-59,6</b>	<b>-342,0</b>

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. D.16.

<sup>2</sup> Les faits saillants présentés dans cette section sont tirés des documents budgétaires 2022-2023 du gouvernement du Québec et sont en italique.

### **Soutenir les étudiants tout au long de leur parcours (278 M\$)**

Le gouvernement annonce *la mise en place de services de soutien accru aux étudiants tout au long de leur parcours.*

- Favoriser la persévérance et la réussite des étudiants (12,8 M\$ par année). Particulièrement *pour recruter des ressources professorales et des superviseurs de stage ainsi que de bonifier l'enveloppe des bourses de persévérance pour la maîtrise qualifiante en enseignement.*
- Soutenir l'intégration des stagiaires dans le réseau de la santé et des services sociaux (15 M\$ par année). *Créer des partenariats entre les établissements universitaires et le réseau de la santé et des services sociaux, en plus de soutenir la réalisation de stages en région et d'embaucher des superviseurs de stage au collégial.*
- Mieux répondre aux besoins des étudiants autochtones (7,7 M\$ par année), notamment en facilitant *l'accès aux logements et aux services de garde, tout en améliorant les services au sein de leurs milieux de vie, tels que les services de soutien ou l'animation culturelle.*
- Apparier les dons des fondations collégiales (10 M\$).
- Élargir et diversifier l'offre de services en santé mentale (7 M\$ par année). Reconduction du programme d'urgence mis en place pendant la pandémie.

## Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures (634 M\$)

### Impact financier des mesures visant à accroître le nombre de diplômés aux études supérieures

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Favoriser la mobilité régionale des étudiants	—	-30,7	-43,3	-48,9	-52,7	-63,2	-238,8
Soutenir la formation à distance	—	-1,9	-2,7	-2,5	-2,5	-2,5	-12,1
Bonifier les programmes de formation continue au collégial	—	-2,0	-4,2	-4,2	-4,2	-4,2	-18,8
Comblent les besoins d'espace par des locations immobilières	—	-39,7	-48,2	-48,2	-48,2	-48,2	-232,5
Soutenir la transformation numérique et améliorer le financement des ressources informationnelles	—	-24,3	-28,8	-28,8	-25,0	-25,0	-131,9
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>-98,6</b>	<b>-127,2</b>	<b>-132,6</b>	<b>-132,6</b>	<b>-143,1</b>	<b>-634,1</b>

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. D.22.

- Favoriser la mobilité régionale des étudiants (30,7 à 63,2 M\$ par année). Favoriser l'attraction et la rétention des cégeps en région. Mesures à définir. Aussi, appuyer les points de services universitaires régionaux.
- Soutenir la formation à distance (2,5 M\$ par année). *Déployer Campus numérique et soutenir un pôle d'expertise en formation à distance.*
- Bonifier les programmes de formation continue au collégial (4,2 M\$ annuellement). *Développer l'offre de certifications collégiales, un nouveau concept de formation non créditée, plus courte que l'attestation d'études collégiales (AEC).*
- Comblent les besoins d'espaces par des locations immobilières (48,2 M\$ par année).
- Soutenir la transformation numérique et améliorer le financement des ressources informationnelles (28,8 M\$ par année).

## Infrastructures

Le budget 2022-2023 ne comporte aucune annonce considérable d'investissements en infrastructures pour l'enseignement supérieur. Il est planifié d'y investir 6,5 M\$ sur 10 ans. Pour l'année à venir, ce sont 853 M\$ qui devraient être investis au niveau des infrastructures.

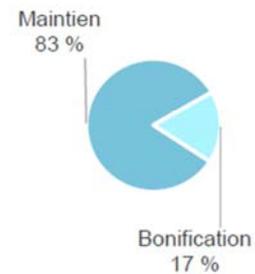
17 % de ces investissements serviront à bonifier le parc d'infrastructures. Seulement le quart de ces investissements (361,6 M\$) ira aux collèges. La part du lion des investissements ira au maintien des actifs. 59 % des infrastructures sont évaluées comme étant en bon état ou en très bon état.

### Investissements au PQI 2022-2032

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Cégeps	Universités	Autres <sup>1</sup>	Total	%
<b>Maintien du parc</b>					
Maintien d'actifs	1 223,0	1 786,1	2,0	3 011,1	
Prise en charge du DMA	502,5	1 304,7	–	1 807,2	
Remplacement	7,8	1 059,2	9,1	1 076,1	
<b>Sous-total</b>	<b>1 733,2</b>	<b>4 149,9</b>	<b>11,2</b>	<b>5 894,3</b>	<b>83</b>
Bonification du parc	361,6	878,1	7,4	1 247,1	17
<b>Total</b>	<b>2 094,9</b>	<b>5 028,0</b>	<b>18,6</b>	<b>7 141,5</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

<sup>1</sup> Investissements pour l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Source : *Budget 2022-2023, Plan québécois des infrastructures 2022-2032*, p. B.46.

---

## Petite enfance<sup>3</sup>

---

Le budget 2022-2023 annonce des mesures supplémentaires en petite enfance à la suite du Grand chantier pour les familles, annoncé à l'automne 2021.

Le budget de la mission « services de garde » augmente de 11 % pour l'année 2022-2023.

Le budget contient 52,7 M\$ sur 5 ans pour améliorer la qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Ces mesures ciblent le verdissement des espaces de jeux, l'évaluation des services et l'entretien des infrastructures des CPE.

### Impact financier des mesures pour améliorer la qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Reconduire certaines mesures pour favoriser le développement des enfants	-6,9	-6,9	-6,9	-6,9	-6,9	-34,5
Évaluer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance	-2,8	-3,3	-2,8	—	—	-8,9
Améliorer et entretenir les actifs informationnels	-1,1	-1,6	-1,8	-2,2	-2,6	-9,3
<b>TOTAL</b>	<b>-10,8</b>	<b>-11,8</b>	<b>-11,5</b>	<b>-9,1</b>	<b>-9,5</b>	<b>-52,7</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Famille. Un financement de 9,5 M\$ par année est prévu à compter de 2027-2028.

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. G.26.

Ce réinvestissement contraste avec l'augmentation des transferts fédéraux de 6 G\$ sur 5 ans à la suite de l'entente asymétrique sur les services de garde.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement ne fait aucun changement au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfant.

---

<sup>3</sup> Les faits saillants présentés dans cette section sont tirés des documents budgétaires 2022-2023 du gouvernement du Québec et sont en italique.

## Santé et services sociaux<sup>4</sup>

Les dépenses pour la mission santé et services sociaux occupent une part importante du budget québécois. Les 54,3 G\$ prévus à cet effet représentent 42 % des dépenses de portefeuille.

Si on exclut le retrait des mesures temporaires liées à la COVID-19, le budget augmente de 6,3 % en 2022-2023. Dès l'année suivante, les projections de majoration reviennent à des taux sous les coûts de système (4,5 % d'augmentation contre plus de 5 %).

*Les initiatives visant à rétablir le système de santé totaliseront près de 8,9 milliards sur 5 ans, dont près de 1,3 milliard de dollars en 2022-2023, soit :*

- *904,7 millions de dollars pour rétablir le système de santé et de services sociaux;*
- *394,2 millions de dollars pour rehausser les soins de santé et les services à la population.*

TABLEAU C.1

### Impact financier des mesures visant à rétablir le système de santé

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Rétablir le système de santé et de services sociaux	-904,7	-1 020,0	-1 087,9	-1 050,0	-1 139,9	-5 202,5
Rehausser les soins et les services à la population	-394,2	-546,3	-746,3	-946,3	-1 062,9	-3 696,2
<b>TOTAL</b>	<b>-1 298,9</b>	<b>-1 566,3</b>	<b>-1 834,3</b>	<b>-1 996,4</b>	<b>-2 202,8</b>	<b>-8 898,7</b>

Notes : Les sommes qui pourraient être requises dans l'éventualité où l'urgence sanitaire devrait être réintroduite sont présentées à la fin du chapitre 1 de la présente section.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire, p. C.3.*

<sup>4</sup> Les faits saillants présentés dans cette section sont tirés des documents budgétaires 2022-2023 du gouvernement du Québec et sont en italique.

## Rétablir le système de santé et de services sociaux (5,2 G\$)

Dans le cadre du budget 2022-2023, de nouvelles initiatives pour rétablir le système de santé et de services sociaux de 5,2 milliards de dollars sont prévues d'ici 2026-2027, soit :

- 1 milliard de dollars pour effectuer des changements importants au sein des établissements de santé;
- 3,4 milliards de dollars pour améliorer la gestion et la prestation du travail du personnel de la santé;
- 788,9 millions de dollars pour moderniser le système de santé.

TABLEAU C.2

### Impact financier des mesures visant à rétablir le système de santé et de services sociaux (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Effectuer des changements importants au sein des établissements de santé	-195,7	-216,6	-240,0	-185,3	-179,0	-1 016,4
Améliorer la gestion et la prestation du travail	-604,0	-653,3	-697,9	-714,7	-727,4	-3 397,2
Moderniser le système de santé	-105,1	-150,1	-150,1	-150,1	-233,5	-788,9
<b>TOTAL</b>	<b>-904,7</b>	<b>-1 020,0</b>	<b>-1 087,9</b>	<b>-1 050,0</b>	<b>-1 139,9</b>	<b>-5 202,5</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. C.5.

## Améliorer la gestion et la prestation du travail (3,4 G\$)

Dans le cadre du budget 2022, 2023, une somme de près de 3,4 milliards de dollars est ainsi prévue d'ici 2026-2027 pour assurer la mise en œuvre des conventions collectives intervenues avec l'ensemble des syndicats du réseau de la santé et des services sociaux.

TABLEAU C.3

**Impact financier des mesures visant à améliorer la gestion et la prestation du travail**  
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Améliorer les conditions de travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux	-401,3	-401,3	-401,3	-401,3	-401,3	-2 006,4
Augmenter le nombre d'agents administratifs	-151,5	-151,5	-151,5	-151,5	-151,5	-757,5
Améliorer les services préhospitaliers d'urgence	-32,4	-55,6	-78,7	-95,6	-108,3	-370,6
Accroître le nombre de techniciens et de pharmaciens en milieu hospitalier	-18,7	-44,9	-66,4	-66,4	-66,4	-262,7
<b>TOTAL</b>	<b>-604,0</b>	<b>-653,3</b>	<b>-697,9</b>	<b>-714,7</b>	<b>-727,4</b>	<b>-3 397,2</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. C8.

- Améliorer les conditions de travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux (2 milliards de dollars sur 5 ans) :
  - *Décentralisation de la planification des horaires : mise en place des premiers projets d'autogestion des horaires, aménagement d'horaires atypiques et l'augmentation des heures de la semaine normale de travail pour certains titres d'emplois (de 35 h à 37,5 h);*
  - *Élimination du recours abusif au temps supplémentaire obligatoire;*
  - *La hausse du personnel travaillant à temps plein dans le milieu hospitalier;*
  - *L'amélioration de la conciliation travail-famille.*
- *Améliorer les services préhospitaliers d'urgence (370,6 millions sur 5 ans) :*
  - *Hausses salariales et mesures incitatives visant à stabiliser les équipes en soins infirmiers (primes de soir, de nuit et de fin de semaine).*
- *Embauche d'agents administratifs en appui au personnel clinique (757,5 millions sur 5 ans).*
- *Introduction d'un nouveau titre d'emploi de technicien en pharmacie et l'ajout de pharmaciens bacheliers en milieu hospitalier ainsi que l'optimisation de l'organisation afférente au système préhospitalier d'urgence (262,7 millions de dollars sur 5 ans).*

## Rehausser les soins et les services à la population (3,4 G\$)

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement poursuit ses efforts afin de rehausser l'accès à la qualité des soins et des services offerts. Des investissements additionnels de près de 3,7 milliards de dollars sont prévus d'ici 2026-2027 dans 3 axes prioritaires, soit :

- 2,6 milliards de dollars pour poursuivre le renforcement des soins de santé et de services aux aînés et aux proches aidants;
- 545,9 millions de dollars pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et de services sociaux;
- 508,5 millions de dollars pour améliorer les services aux personnes vulnérables.

TABLEAU C.4

### Impact financier des mesures visant à rehausser les soins et les services à la population (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants	-234,6	-322,6	-522,6	-722,6	-839,2	-2 641,8
Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux	-83,9	-115,5	-115,5	-115,5	-115,5	-545,9
Améliorer les services aux personnes vulnérables	-75,7	-108,2	-108,2	-108,2	-108,2	-508,5
<b>TOTAL</b>	<b>-394,2</b>	<b>-546,3</b>	<b>-746,3</b>	<b>-946,3</b>	<b>-1 062,9</b>	<b>-3 696,2</b>

Source : Budget 2022-2023, Plan budgétaire, p. C.13.

*Poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants.*

Dans le budget 2022-2023, le gouvernement poursuit le renforcement des soins et de services aux aînés avec des sommes additionnelles, d'ici 2026-2027, de plus de 2,6 milliards de dollars afin :

- De renforcer les services de soutien à domicile;
- D'améliorer les soins et les services aux personnes proches aidantes;
- Ouvrir les premières maisons des aînés et maisons alternatives;
- Harmoniser les CHSLD publics et privés;
- Assurer une utilisation optimale des médicaments pour les personnes âgées en milieu d'hébergement.

TABLEAU C.5

**Impact financier des mesures visant à poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants**  
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Renforcer les services de soutien à domicile	-100,0	-145,0	-145,0	-145,0	-250,0	-785,0
Améliorer les soins et services aux personnes proches aidantes	-37,9	-37,9	-57,6	-57,9	-59,0	-250,3
Ouvrir les premières maisons des aînés et maisons alternatives	-75,0	-110,0	-290,3	-490,0	-500,5	-1 465,8
Harmoniser les CHSLD publics et privés	-19,3	-27,3	-27,3	-27,3	-27,3	-128,5
Assurer une utilisation optimale des médicaments pour les personnes aînées en milieu d'hébergement	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-12,2
<b>TOTAL</b>	<b>-234,6</b>	<b>-322,6</b>	<b>-522,6</b>	<b>-722,6</b>	<b>-839,2</b>	<b>-2 641,8</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. C.14.

## Soutien à l'économie

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives, totalisant près de 4,2 milliards de dollars d'ici 2026-2027, visant à :

- Accroître la productivité de l'économie québécoise;
- Renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes;
- Appuyer le développement économique des régions;
- Soutenir la relance et valoriser la culture québécoise et son milieu.

### Impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accroître la productivité de l'économie québécoise	-28,0	-492,1	-563,7	-472,7	-319,9	-284,5	-2 160,9
Renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes	—	-15,2	-47,7	-60,4	-75,2	-91,7	-290,2
Appuyer le développement économique des régions	-45,0	-432,1	-473,1	-378,4	-79,2	-67,3	-1 475,1
Soutenir la relance et valoriser la culture québécoise et son milieu	—	-159,1	-49,7	-47,7	-0,7	-0,7	-257,9
<b>TOTAL</b>	<b>-73,0</b>	<b>-1 098,5</b>	<b>-1 134,2</b>	<b>-959,2</b>	<b>-475,0</b>	<b>-444,2</b>	<b>-4 184,1</b>

Source : Budget 2022-2023, Plan budgétaire, p. E.5.

### Accroître la productivité de l'économie québécoise

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, près de 2,2 milliards de dollars pour :

- Soutenir l'innovation et la recherche;
- Poursuivre le virage numérique;
- Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations.

TABLEAU E.2

**Impact financier des mesures visant à accroître la productivité de l'économie québécoise**

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir l'innovation et la recherche	-28,0	-321,4	-335,4	-335,5	-233,1	-232,6	-1 486,0
Poursuivre le virage numérique	—	-150,0	-182,9	-41,7	-38,1	-38,0	-450,7
Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations	—	-20,7	-45,4	-95,5	-48,7	-13,9	-224,2
<b>TOTAL</b>	<b>-28,0</b>	<b>-492,1</b>	<b>-563,7</b>	<b>-472,7</b>	<b>-319,9</b>	<b>-284,5</b>	<b>-2 160,9</b>

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. E.9.

**Appuyer le développement économique des régions**

*Afin d'appuyer le développement économique des régions, le gouvernement du Québec prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, près de 1,5 milliard de dollars pour :*

- *Contribuer à la prospérité des régions;*
- *Poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire;*
- *Favoriser le développement du secteur forestier et la protection du capital faunique;*
- *Préparer le secteur du tourisme à la relance.*

TABLEAU E.11

**Impact financier des mesures visant à appuyer le développement économique des régions**

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Contribuer à la prospérité des régions	-15,0	-133,1	-108,4	-70,4	-54,0	-54,0	-434,9
Poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire	—	-161,0	-230,0	-230,0	-3,0	-3,0	-627,0
Favoriser le développement du secteur forestier et la protection du capital faunique	—	-43,2	-55,9	-43,4	-13,5	-7,2	-163,2
Préparer le secteur du tourisme à la relance	-30,0	-94,8	-78,8	-34,6	-8,7	-3,1	-250,0
<b>TOTAL</b>	<b>-45,0</b>	<b>-432,1</b>	<b>-473,1</b>	<b>-378,4</b>	<b>-79,2</b>	<b>-67,3</b>	<b>-1 475,1</b>

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. E.37.

## Environnement, lutte contre les changements climatiques et transports<sup>5</sup>

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit une somme de 356,6 M\$ sur 5 ans afin de poursuivre ses actions en matière d'environnement.

De plus, il bonifie d'un milliard de dollars le Plan de mise en œuvre 2022-2027, les investissements supplémentaires du gouvernement québécois en environnement atteignent **1,356 G\$ sur 5 ans**.

On retrouve trois mesures phares dans le secteur environnemental, d'ici 2026-2027 :

- 60,9 millions de dollars pour appuyer la valorisation de milieux contaminés par l'amiante et la réhabilitation de terrains;
- 152,4 millions de dollars pour stimuler la transition énergétique;
- 143,3 millions de dollars pour soutenir des pratiques durables.

TABLEAU F.1

### Impact financier des mesures visant à poursuivre l'action en matière d'environnement (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Actualiser le Plan pour une économie verte 2030	—	—	—	—	—	—	—
Appuyer la valorisation de milieux contaminés et la réhabilitation de terrains	-3,4	-18,6	-22,6	-12,3	-2,0	-2,0	-60,9
Stimuler la transition énergétique	—	-13,3	-23,9	-41,1	-44,0	-30,1	-152,4
Soutenir les pratiques durables	—	-31,3	-37,5	-33,1	-23,7	-17,7	-143,3
<b>TOTAL</b>	<b>-3,4</b>	<b>-63,2</b>	<b>-84,0</b>	<b>-86,5</b>	<b>-69,7</b>	<b>-49,8</b>	<b>-356,6</b>

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. F.3.

Par ailleurs, le *Plan de mise en œuvre 2022-2027*, qui sera dévoilé prochainement, prévoit des investissements de 7,6 milliards de dollars afin de lutter contre les changements climatiques. De ce montant, une somme de 5,8 milliards de dollars sera allouée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), soit :

- 3,5 milliards de dollars pour le secteur des transports;
- 1,3 milliard de dollars pour le secteur industriel;
- 768 millions de dollars pour le secteur du bâtiment;
- 221 millions de dollars pour les « autres secteurs »;

<sup>5</sup> Les faits saillants présentés dans cette section sont tirés des documents budgétaires 2022-2023 du gouvernement du Québec et sont en italique.

- 1,4 milliard de dollars vont être investis dans des initiatives ayant d'autres objectifs que la réduction des GES, comme l'adaptation et l'innovation face aux changements climatiques.

TABLEAU F.3

**Cadre financier du Plan de mise en œuvre 2022-2027**

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
<b>Réduire les émissions de GES</b>						
– Secteur des transports	-717,2	-673,5	-706,1	-697,0	-685,2	-3 479,1
– Secteur industriel	-197,1	-260,5	-286,0	-302,8	-295,7	-1 342,0
– Secteur du bâtiment	-85,2	-123,1	-143,4	-204,2	-202,0	-757,9
– Autres secteurs	-43,1	-43,8	-39,3	-44,7	-50,3	-221,2
<b>Sous-total : Réduire les émissions de GES</b>	<b>-1 042,5</b>	<b>-1 100,9</b>	<b>-1 174,9</b>	<b>-1 248,7</b>	<b>-1 233,1</b>	<b>-5 800,1</b>
Adaptation, innovation et autres mesures	-177,4	-266,1	-325,1	-324,3	-314,2	-1 407,2
<b>Actions du Plan de mise en œuvre 2022-2027</b>	<b>-1 219,9</b>	<b>-1 367,0</b>	<b>-1 500,0</b>	<b>-1 573,0</b>	<b>-1 547,4</b>	<b>-7 207,3</b>
Gouvernance et expertise	-26,8	-27,4	-28,0	-28,6	-37,6	-148,3
Dépenses liées aux actions restantes du PACC 2013-2020	-167,3	-105,2	-16,4	-2,0	-0,3	-291,2
<b>TOTAL</b>	<b>-1 414,0</b>	<b>-1 499,5</b>	<b>-1 544,4</b>	<b>-1 603,6</b>	<b>-1 585,3</b>	<b>-7 646,8</b>

Note : Information en date du 22 mars 2022.

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. F.7.

## Autres mesures

### Organismes communautaires

Lors de son précédent budget, le gouvernement proposait des mesures ponctuelles pour aider le secteur communautaire en temps de pandémie. Il avait accordé une aide de 174,9 millions sur 5 ans pour certaines initiatives ciblées. Cette fois-ci, il injecte des sommes pérennes et significatives dans le secteur communautaire. *Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit 2,2 milliards de dollars sur 5 ans pour renforcer l'action communautaire et mettre en place des mesures pour les collectivités.*

TABLEAU G.1

### Impact financier des mesures visant à renforcer l'action communautaire et à soutenir les collectivités

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Renforcer l'action communautaire <sup>(1)</sup>	—	-148,9	-181,7	-218,7	-256,6	-269,0	-1 074,9
Soutenir les collectivités	-96,5	-331,6	-159,8	-170,7	-184,5	-181,5	-1 124,6
<b>TOTAL</b>	<b>-96,5</b>	<b>-480,5</b>	<b>-341,5</b>	<b>-389,4</b>	<b>-441,1</b>	<b>-450,5</b>	<b>-2 199,5</b>

(1) De cette somme, 377,2 M\$ seront pourvus à même l'enveloppe des crédits accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Source : Budget 2022-2023, Plan budgétaire, p. G.3.

### Renforcer l'action communautaire

Dans le cadre de son nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le gouvernement prévoit des investissements d'environ 1,1 milliard de dollars pour bonifier et élargir le soutien à la mission globale des organismes communautaires ainsi que pour renforcer l'action communautaire grâce à des mesures spécifiques. Le réinvestissement n'est pas à la hauteur des besoins signifiés par le secteur communautaire, mais correspond à un pas significatif espéré depuis longtemps.

- Les mesures globales avoisinent 888,1 M\$ et sont destinées à soutenir la mission des organismes existants ainsi qu'à financer de nouveaux organismes.
  - De ce montant, la part du lion revient aux Programmes de soutien aux organismes communautaires (197,5 M\$) géré par le secteur de la santé et des

services sociaux et aux organismes communautaires qui contribuent à la lutte contre la violence sexuelle et conjugale (181,9 M\$).

Plus de détails à la page G.10 du Plan budgétaire.

Les mesures spécifiques représentent un investissement de 186,8 M\$ et se déclinent en 4 volets :

- *65 millions de dollars pour la bonification du financement des carrefours jeunesse-emploi pour faciliter l'intégration socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 35 ans; cette mesure est le prolongement du financement d'urgence;*
- *5 millions de dollars afin de rendre accessibles aux Québécois d'expression anglophone les services des organismes communautaires francophones;*
- *1,5 million de dollars pour encourager le bénévolat chez les jeunes dans les établissements scolaires;*
- *115 millions de dollars sont dédiés à la catégorie autres actions spécifiques. Ces investissements visent essentiellement à encourager les milieux communautaires à développer des « bonnes pratiques en intervention communautaire » et à les diffuser.*

Plus de détails à la page G.11 du Plan budgétaire.

### **Soutenir les collectivités**

L'État québécois déboursera 1,1 milliard de dollars afin de soutenir les collectivités ayant des besoins spécifiques. Les trois principales mesures rattachées à ce montant sont les suivantes :

- *285 millions de dollars pour poursuivre l'appui aux communautés autochtones;*
- *169,8 millions de dollars pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelles et conjugales;*
- *108,9 millions de dollars pour améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes.*

Plus de détails à la page G.14 du Plan budgétaire.

### **Secteur culturel**

*Le gouvernement prévoit 257 millions de dollars pour mettre de l'avant des initiatives qui permettront de :*

- *Soutenir le secteur culturel pour pallier les effets de la COVID-19 (72,1 millions pour l'année 2022-2023);*

- *Faire briller, au cours des 5 prochaines années le secteur culturel* (157,4 millions sur 5 ans);
- *Préserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel* (28 millions sur 3 ans, 2022-2025).

TABLEAU E.22

**Impact financier des mesures visant à soutenir la relance et à valoriser la culture québécoise et son milieu**  
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Soutenir le secteur culturel pour pallier les effets de la COVID-19 <sup>(1)</sup>	—	-72,1	—	—	—	—	-72,1
Faire briller le secteur culturel	—	-75,5	-41,0	-39,5	-0,7	-0,7	-157,4
Préserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel	—	-11,5	-8,7	-8,2	—	—	-28,4
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>-159,1</b>	<b>-49,7</b>	<b>-47,7</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,7</b>	<b>-257,9</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Pour 2022-2023, un montant de 21,3 M\$ sera pourvu à même le Fonds de suppléance.

Source : *Budget 2022-2023, Plan budgétaire*, p. E.61.

### Faire briller le secteur culturel

*Le gouvernement prévoit une enveloppe de 154,7 millions de dollars en faveur du milieu culturel pour :*

- *Offrir un appui additionnel ciblé aux domaines culturels les plus touchés;*
- *Inciter le public à choisir la culture québécoise;*
- *Rendre permanent le crédit d'impôt pour un premier don important en culture;*
- *Enrichir la formation offerte par le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Québec.*

Plus de détails à la page E.63 du Plan budgétaire.

### Langue française

Il ne semble pas y avoir de somme spécifiquement reliée à la promotion de la langue française dans le budget, mis à part que le gouvernement promet une enveloppe de 198,3 M\$ sur 5 ans pour accroître l'appui offert pour l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes.

Plus de détails à la page E.34 du Plan budgétaire.